

## *Construction de navires pour les Antilles*

**E**N 1958 les territoires des Antilles britanniques se sont groupés en fédération, formant dans l'hémisphère occidental un nouveau pays du Commonwealth. La Fédération comprend la Jamaïque, la Trinité, Tobago, la Barbade, les Îles sous le Vent et les Îles du Vent.

L'amitié entre le Canada et les Antilles britanniques est profonde et ancienne. La fidélité à la Couronne remonte, de part et d'autre, à la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et a été renforcée par la guerre de l'Indépendance américaine. L'entrée en majorité politique, marquée par l'accession à l'autonomie et peut-être bientôt par l'indépendance au sein du Commonwealth, a rendu nombre d'Antillais plus conscients de ce qui unit leur Fédération et le membre important du Commonwealth qu'est le Canada. De leur côté, les Canadiens n'avaient cessé de nourrir une sorte d'attachement pour les Antilles depuis l'époque de la piraterie. Aujourd'hui les intérêts économiques du Canada dans la Fédération antillaise sont considérables, notre pays accueillent un grand nombre d'étudiants antillais et les contacts personnels se multiplient entre les deux pays. Les Canadiens ont suivi d'un œil amical l'évolution constitutionnelle antillaise de ces derniers temps, se rappelant la succession des événements heureux qui, il y a près d'un siècle, ont précédé la formation de la Confédération canadienne et les problèmes qui se posèrent alors.

### **Aide du Canada**

La Fédération des Antilles fait face aujourd'hui à un grand nombre de problèmes politiques, économiques et sociaux, qu'elle doit résoudre pour connaître la stabilité et offrir à sa population une vie plus facile. Si beaucoup d'obstacles ne peuvent être surmontés que par les Antillais eux-mêmes, il existe des domaines où des pays plus développés et ayant à cœur le bien-être de la Fédération peuvent prêter leur concours, notamment ceux des transports et des communications, de l'administration publique et de l'éducation. Il est donc naturel que dès l'avènement de la Fédération antillaise le Canada — le membre du Commonwealth le plus proche — ait décidé de faire un effort spécial pour aider la nouvelle nation à se constituer. Aussi en septembre 1958 le premier ministre du Canada a fait savoir au premier ministre de la Fédération antillaise qu'Ottawa était disposé à offrir une aide économique et technique, répartie sur cinq années, d'une valeur de 10 millions de dollars canadiens. Le Gouvernement canadien poursuit depuis ce temps une politique de collaboration; il s'efforce de pourvoir aux besoins des Antilles dans les domaines où il peut faire quelque chose que le Gouvernement de la Fédération estime le plus urgent pour le développement économique du pays.

Dans les entretiens avec les représentants des Antilles sur la forme à donner à l'aide canadienne, il a été clairement établi que c'est dans le domaine du